



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1803651C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2018-107</p> <p>08/02/2018</p>
--	---

Date de mise en application : 08/02/2018

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (2ème grade – adjoint administratif principal de 2ème classe) – Session 2018

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES
Administration centrale
Etablissements d'enseignement technique agricole
Etablissements d'enseignement supérieur agricole
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEAM

Résumé : Télé-procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (session 2018).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.fr

herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 /43.55

Fax : 01.49.55.50.82

Le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau C.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Depuis 2017, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.

Pour la **session 2018**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche** ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- adjoints administratifs relevant des ministères chargés des affaires sociales ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de la justice ;
- adjoints administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile ;
- adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations ;
- adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2018 sont ouverts jusqu'au 6 mars 2018 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/cid109782/les-recrutements-des-adjoints-administratifs.html#Inscriptions_a_la_session_de_concours_deconcentres_2018

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Académies	Externe	Interne
Aix-Marseille		ADJAENES + AA AFF SOC
Amiens		ADJAENES
Besançon	ADJAENES	ADJAENES
Bordeaux		ADJAENES + AA AFF SOC
Caen		
Clermont-Ferrand		ADJAENES
Corse		ADJAENES
Créteil	ADJAENES	ADJAENES
Dijon	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE	ADJAENES
Grenoble	ADJAENES	ADJAENES
Guadeloupe		
Guyane		
Lille		ADJAENES + AA AFF SOC
Limoges		
Lyon	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE
Martinique		
Montpellier	ADJAENES	
Nancy-Metz	ADJAENES	ADJAENES
Nantes	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES
Nice	ADJAENES	
Orléans-Tours	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE	ADJAENES
Paris	ADJAENES + AA ECO FINANCES + AA AFF SOC + AA CDC + AA INSEE + AA CONSEIL D'ETAT + AA JUSTICE	ADJAENES + AA ECO FINANCES + AA AFF SOC + AA CDC + AA INSEE + AA AGRICULTURE + AA CONSEIL D'ETAT + AA JUSTICE
Poitiers	ADJAENES	ADJAENES
Reims		
Rennes	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES
Réunion		ADJAENES
Rouen		ADJAENES + AA AFF SOC
Strasbourg	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES
Toulouse	ADJAENES + AA AGRICULTURE	
Versailles	ADJAENES	ADJAENES
Mayotte	ADJAENES	ADJAENES

Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française		
Saint Pierre et Miquelon		
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE